

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **THERAPEUTIQUES ANTI-INFECTIEUSES**

Type de formation : Diplôme universitaire (DU)

Date du Conseil d'UFR : 2001

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : uniquement l'UGA

Responsable pédagogique : Pr. Olivier Epaulard

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours (2023-2024)	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir (2024-2025)
Formation initiale	60	45 ? Difficile à prévoir (Lyon va rouvrir son DU sur le même thème)
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Accessible aux personnes ayant validé le 2^{ème} cycle des études médicales ou de pharmacie ; possibilité d'inscription pour des personnes ayant validé un master (ex : infirmier en pratiques avancées).

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le but du DU de Thérapeutiques anti-infectieuses est d'apporter une formation

- sur les modalités de traitement des principales infections systémiques ou d'organe,
- sur les modalités de traitement des principaux pathogènes bactériens, viraux, fongiques, protozoaires et helminthiques,
- sur le maniement optimal des différentes molécules antibiotiques, antivirales, antifongiques, anti-protozoaires et anti-helminthiques,
- et sur l'épidémiologie des résistances aux anti-infectieux et leur prévention.

Cet enseignement a pour vocation d'améliorer dans leur travail au quotidien les personnes impliquées dans la prise en charge d'infections : médecins urgentistes, oncologues, hématologues, réanimateurs, rhumatologues, généralistes ; infectiologues en formation ; pharmaciens impliqués dans la dispensation d'anti-infectieux, l'éducation thérapeutique de patients ayant une infection, ou dans le fonctionnement d'une unité clinique.

Il est attendu que l'apprenant puisse grâce à cette formation prescrire de façon adaptée un traitement anti-infectieux dans les principales infections aiguës ou chroniques, graves ou moins graves, opportunistes ou non, ambulatoires ou relevant de l'hospitalisation.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Titulaires du Diplôme Français d'État de Docteur en Médecine ou du Diplôme de l'Université Française « Mention Médecine »,

Étudiants en médecine ayant validé le 2e cycle des études médicales, internes en exercices des C.H.U.,

Titulaires du Diplôme Français d'état de Docteur en Pharmacie,

Étudiants en pharmacie à partir du 3e cycle,

Autres professionnels de santé en rapport avec les anti-infectieux.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier E.Candidat

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janv à mars

Durée de la formation : 3 sessions en 3 mois

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 63h

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

1ère grande thématique : généralités sur les traitements anti-infectieux ; principales familles

- * Introduction aux antibiotiques
- * Les bêta-lactamines
- * Les fluoroquinolones
- * Les antistaphyloccociques
- * La résistance aux antibiotiques des bacilles Gram négatif
- * La résistance aux antibiotiques des bacilles Gram positif
- * Traitements antifongiques systémiques
- * Introduction aux antiviraux
- * Principes de traitement anti-helminthes
- * Allergies aux antibiotiques
- * Vaccinations de l'immunodéprimé ; vaccinations du sujet âgé ; les polémiques vaccinales
- * Introduction à la pharmacocinétique et pharmacodynamique

2ème grande thématique : particularité du traitement de certains pathogènes

- * Traitement des infections à *P. aeruginosa*
- * Infections à *C. difficile*
- * Tuberculose
- * Infections à bactéries intracellulaires

- * Traitement des infections staphylococciques
- * Infections à *Herpesviridae*
- * Principes de traitement antirétroviral
- * Toxoplasmose et protozoaires digestifs : diagnostic et prise en charge

3ème grande thématique : prise en charge des principales situations

- * Pneumonies communautaires
- * Infections urinaires
- * Encéphalites
- * Méningites bactériennes
- * Infections ostéoarticulaires
- * Agranulocytose fébrile
- * Endocardites
- * Infections sur cathéter
- * Zoonoses
- * Traitement des hépatites virales
- * Infections cutanées
- * Surveillance et investigation des épidémies
- * Infections et inégalités sociales de santé
- * Paludisme

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : non

Rapport de stage : non

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Examen présentiel (sauf si résidence outre-mer) en juin, rattrapage en septembre, sous forme de 50 QCM et QROC. Rattrapage en septembre sous forme de questions rédactionnelles.

Absences aux examens : Pas de validation possible hors arrangement pour cause de résidence outre-mer (examen passé en distanciel).

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys : 2^{ème} semaine de juin, 2^{ème} semaine de septembre (rattrapage)

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Avoir la moyenne à l'examen

Article 7 : Redoublement

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

Possibilité s'inscrire l'année suivante après accord responsable suivant les modalités validées (300 €)

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 680 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1370€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le (la) Président(e) de l'Université Grenoble Alpes.